

The background of the entire page is a decorative pattern of light blue and orange floral and scrollwork motifs. A large, light blue circular graphic is positioned in the upper half of the page, containing the festival's logo.

FIMA
Ville de Baccarat
festival international des métiers d'art

2012
22, 23, 24 juin



Concours Métiers d'Art

Festival International des Métiers d'Art de Baccarat - France

Concours Métiers d'Art : « le Reflet »

Afin de contribuer à la reconnaissance et à la promotion de la ville de Baccarat en s'appuyant sur ses savoir-faire dans l'art du cristal et sur le Pôle Bijou, l'association « Baccarat Développement » s'est engagée dans la réalisation en biennale du Festival International des Métiers d'Art.

Festival de valorisation des métiers d'art, le FIMA repose sur un triptyque associant un concours, un village de promotion des métiers d'art et des moments festifs autour d'une grande scène musicale accueillant une programmation de haut niveau.

Ainsi lors de la 1^{ère} édition du Festival qui a eu lieu en juin 2010 :

- **le concours** a recueilli 53 demandes de participation sur le thème de « la Transparence ». C'est un ébéniste créateur, Christophe MASSON, qui a été distingué pour son luminaire « Aleth ». Parmi les candidats retenus ont également été distinguées Jackie TADEONI jeune créatrice pour une sculpture textile « L'effeuillée » et Sandrine ISAMBERT jeune créatrice verrière pour une sculpture « A travers » alors que Katzumi TAI se voyait remettre le prix du public pour son installation « De la terre à la mer ».

- **le village des Métiers d'Art** a accueilli une exposition des Meilleurs Ouvriers de France de la Cristallerie de Baccarat ainsi que 26 stands d'artisans d'art et créateurs, en présence de 4 établissements de formation venus présenter les métiers d'art du verre et du bois

- **la grande scène musicale** était dédiée, en première nationale, à une présentation publique d'une œuvre symphonique d'Yvan CASSAR, un moment inoubliable de création relayée au plan musical par les 6 autres concerts présentés pendant toute la durée du Festival.



Concours Métiers d'Art

« le Reflet »

En 2012, le concours métiers d'art du FIMA sera organisé sur le thème du « Reflet » laissant le créateur libre d'une référence à l'ensemble des significations et des acceptions possibles de ce terme.

Avec l'appui des partenaires de la manifestation et de « Baccarat Développement », le Grand Prix du jury sera doté d'une bourse de **5.000 euros** complétée - sous réserve - par le financement de la participation à un salon international de référence dans les Métiers d'Art. L'œuvre réalisée restera propriété de l'organisateur du concours pour une exposition permanente dans la ville de Baccarat.

Deux prix complémentaires, le Prix Spécial et la Mention Spéciale du jury, d'une **valeur de 2.000 euros chacun**, seront attribués à l'issue de la sélection finale. Enfin un dernier prix déterminé par les votes du public sera également décerné.

La participation au concours sera réservée de façon exclusive aux professionnels exerçant dans le secteur des Métiers d'Art. Le concours sera organisé en **deux phases**, une phase de **présélection** des candidatures effectuée **sur dossier** et une **phase** de concours sur **présentation des pièces** pour la réalisation desquelles les candidats pourront recevoir une aide financière partielle. Cette 2^{ème} phase concernera au maximum **12 candidats**.

Lancement du concours

30 novembre 2011

Date limite de réception des dossiers

1^{er} mars 2012

Jury de présélection sur dossier des candidats retenus

15 mars 2012

Exposition et jury final du concours

22 au 24 juin 2012 (réunion du jury le 23 juin).

Les deux jurys seront présidés par **Jean-Louis HURLIN Forgeron d'Art et Maître d'Art de France** ; ils seront composés de représentants des métiers d'art et des métiers de la création (Institut National des Métiers d'Art, Ateliers d'Art de France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Ecole des Beaux Arts...) et de représentants des collectivités organisatrices ou participant par leurs dotations à la mise en œuvre du Festival International des Métiers d'Art.

Parmi les critères de sélection, le jury sera particulièrement attentif à l'**originalité** de la démarche et à la **créativité** mais portera aussi une attention très soutenue à la **qualité technique** de réalisation.

La remise des prix aura lieu le **samedi 23 juin 2012**, pendant le Festival International de Métiers d'Art de Baccarat, en présence des partenaires du Festival, des candidats et des membres du jury.





Jean-Louis HURLIN,
Président du jury FIMA 2010.



Pourquoi un concours des Métiers d'Art à Baccarat ?

La ville de Baccarat est mondialement connue pour l'excellence de ses cristalleries. Cette notoire visibilité, associée à sa façon de maintenir vivants les savoirs et les acquis cumulés depuis des siècles, lui fait obligation de montrer et soutenir les créateurs de notre temps : ils montrent les possibilités multiples des matières et de ses formes pour exprimer des idées.

Ma nomination en tant que Maître d'Art m'a permis de bénéficier des retombées de ce type d'événement car j'ai été soutenu dans ma démarche.

La ville de Baccarat se prête donc très naturellement à être le siège d'un concours international sur la création contemporaine.



Christophe MASSON,
Ebéniste créateur
Grand Prix du FIMA 2010.

Participer à un concours, c'est d'abord une excellente occasion de sortir de son monde, de son atelier, pour rencontrer les autres, le « beau monde » et comme le disait Rainer Maria Rilke « Qui que tu sois, le soir venu, sors de ta chambre où tu sais tout ... »

C'est donc accepter la confrontation comme un jeu et une épreuve dont les critères de jugement des projets clairs et justes font alors de vous, un candidat sélectionné, toujours valeureux et peut-être un lauréat.

Plus particulièrement, c'est aussi montrer de quoi on est capable et donc saisir une occasion de se faire peur et plaisir en concevant et en réalisant une pièce forte pour laquelle nous allons nous donner fondamentalement.

C'est aussi un exercice intellectuel intéressant, le thème étant généralement une « contrainte » purement abstraite qui nous change des contraintes de fonctionnalité, de dimensions, d'éventuelles concessions face aux valeurs esthétiques de nos clients...

En fait, le thème n'est pas une contrainte, c'est un prétexte à créer : le thème sur lequel nous allons pouvoir improviser.

Enfin concourir, c'est s'enrichir de la rencontre avec les autres participants sans négliger la dotation dont le montant significatif rend certes la confrontation plus dure mais assure aussi le choix du meilleur pour le lauréat.





Règlement

Festival International des Métiers d'Art de Baccarat - France

Concours Métiers d'Art « le Reflet »

Art 1 / Objet et organisation du Concours

Afin de contribuer à la reconnaissance et à la promotion de la ville de Baccarat, en s'appuyant sur les savoir - faire dans l'art du cristal et sur le Pôle Bijou créé pour promouvoir l'axe de création contemporaine, l'association « Baccarat Développement » avec le soutien de la ville de Baccarat s'est engagée dans la réalisation en biennale d'un Festival International de Métiers d'Art.

A l'occasion de la 2ème édition de ce festival qui aura lieu du 22 au 24 juin 2012, l'association « Baccarat Développement » lance un concours auprès de créateurs du secteur des métiers d'art.

Art 2 / Règlement

La participation au concours implique, de la part du candidat, l'acceptation totale des formalités d'inscription du présent règlement et des instructions pouvant lui servir de support dans sa démarche créative.

Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice résultant de leur participation au concours notamment en cas de report, d'annulation de celui-ci ou de divulgation accidentelle des secrets de réalisation de leur pièce.

Art 3 / Admissibilité des candidats

Art 3.1- Définition des candidats

La participation est ouverte - de façon exclusive - aux professionnels exerçant dans le secteur des métiers d'art.

Sont concernés : les candidats isolés ou les groupes de candidats qui pourront répondre, ensemble et séparément, aux respects des statuts fixés aux articles 3.2 et 3.3 du présent règlement

Art 3.2 - Définition du secteur des métiers d'art

Le secteur des métiers d'art est défini par référence à l'arrêté du 12 décembre 2003 fixant la liste des métiers d'art. Cette définition est opposable aux artisans désireux de participer au présent concours.

Art 3.3 - Statut des concurrents

Les candidats devront justifier de leur statut de professionnel par la production de l'un des documents suivants, ou de leurs équivalents pour les candidats exerçant à l'extérieur du territoire français :

- une attestation URSSAF ou RSI
- un récépissé d'inscription à la Maison des Artistes
- une attestation d'inscription en tant qu'auto-entrepreneur

Seront également admis les candidats relevant d'une pépinière ou d'une couveuse d'entreprise et présentant une attestation d'inscription visée par l'organisme hébergeur (pépinière, couveuse ...)

Art 4 / Organisation du concours

Dépôt des dossiers de candidatures

Art 4.1 - Modalités générales d'organisation

Le concours est organisé en deux phases :

- la phase de présélection des candidatures sur dossier
- la phase finale du concours sur présentation des pièces qui concernera au maximum 12 candidats.





Art 4.2 Aide à la création

Afin d'encourager la participation des créateurs, l'organisateur versera aux candidats sélectionnés pour la dernière phase du concours, une aide d'un montant plafonné à 500 euros prenant en compte pour partie les frais de réalisation de la pièce.

L'aide apportée :

- ne pourra pas représenter plus de la moitié des frais de réalisation de la pièce, hors comptabilisation du temps de travail du créateur ou de ses frais de déplacement

Exemple : pour un montant de dépenses justifiées de 500 euros, il ne pourra pas être remboursé plus de 250 euros

- ne pourra être calculée que sur la base de la production de factures acquittées représentant exclusivement des frais de location des lieux de production, de sous-traitance de sous-ensembles ou d'achat de matières premières
- ne pourra être versée que postérieurement à la tenue de la manifestation et sous réserve de la présentation effective et conforme de l'œuvre réalisée à l'occasion du FIMA 2012.

Art 4.3 Planning d'organisation

Communication sur le concours : du 30 novembre 2011 au 1^{er} mars 2012

Recueil des candidatures : du lancement du concours jusqu'au 1^{er} mars 2012 minuit

Jury de présélection des 12 candidats retenus : 15 mars 2012

Remise et installation des pièces : le 22 juin 2012 (avant midi) par les candidats ou leurs représentants

Réunion du jury d'attribution des prix : le 23 juin matin et proclamation des résultats dans la journée du 23 juin, la présence des candidats étant obligatoire sur cette journée comme sur la journée du dimanche 24 juin en raison de la mise en place d'un prix du public remis le dimanche.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le présent concours à chaque étape de sa réalisation et pour tout cas de force majeure, y compris le retrait ou le non engagement des partenaires prévus et sollicités.

Art 4.4 - Modalités et dossier d'inscription, dossier de candidature

Art 4.4.1 Retrait du dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès d'Anne CREUSAT - Concours FIMA 2012 - Mairie de Baccarat, 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT – Tél : +33(0)3.83.76.06.98 et anne.creusat@ville-baccarat.fr ou à télécharger à partir du site www.fima-baccarat.fr

Art 4.4.2 - Dossier de candidature

Le dossier de présentation du projet sera proposé par le candidat selon tous moyens à sa convenance (prototype, dessin, maquette, image de synthèse, photo,...) et sera accompagné d'un dossier technique présentant le projet de création qui contiendra au moins :

- une fiche descriptive du projet
- les modalités de réalisation (techniques utilisées) et matériaux prévus
- des dessins et/ou schémas en couleurs, format A4 ou A3 ou des fichiers numériques 3 D sur CD au format PDF
- les caractéristiques (dimensions, poids, taille)
- CV du créateur
- note de présentation de la démarche de création
- proposition de scénographie pour la présentation
- le coût prévisionnel de réalisation de la pièce (cf Art 4.1 Aide à la création)

NB : l'absence de l'un ou l'autre de ces éléments pourrait entraîner le rejet du dossier de candidature.



Art 4.4.3 - Envoi des dossiers d'inscription et de candidature

Le dossier d'inscription accompagné du dossier de candidature, seront à retourner en 2 exemplaires au plus tard pour le 1^{er} mars 2012 minuit par mail à l'adresse anne.creusat@ville-baccarat.fr ou par courrier à l'adresse intégrale ci-dessous :

Mairie de Baccarat,
A l'attention d'Anne CREUSAT
Concours FIMA 2012
2 rue Adrien Michaut
54120 BACCARAT

Art 5 / Caractéristiques des créations proposées

Art 5.1. - Thème

Le concours est organisé sur le thème général du « Reflet » laissant toute liberté au créateur d'une référence à l'ensemble des significations ou acceptions possibles du terme « reflet ».

Art 5.2. - Démarche de création

Afin de répondre aux attentes des organisateurs désireux de promouvoir la création contemporaine dans le secteur des métiers d'art, ce concours s'adresse exclusivement à des professionnels proposant une démarche de création contemporaine.

Est à considérer comme objet de création contemporaine, tout objet d'art dont la conception et/ou la réalisation présente un caractère indiscutablement original à l'exclusion de toute copie ou inspiration excessive.

La participation au présent concours emporte, pour le candidat, obligation d'être le concepteur de la pièce présentée.

Concernant la réalisation de la pièce, celle-ci devra impérativement avoir été réalisée par le candidat, toute sous-traitance, nécessairement limitée, devra donc faire l'objet d'une déclaration dans le dossier de présentation du projet.

Le candidat s'engage par ailleurs à proposer un projet n'ayant fait l'objet d'aucune présentation préalable dans le cadre d'un autre concours quel que soit son objectif et le lieu de sa réalisation.

Art 5.3. - Nature de la pièce

Chaque participant s'engage à ne proposer qu'un seul et unique projet et atteste en être le créateur ;

Dimensions : La pièce proposée devra s'inscrire dans un volume respectant les cotes maximales suivantes :

- hauteur : 1,50 mètre
- largeur : 1 mètre
- profondeur : 1 mètre
- en cas de suspension de la pièce pour sa présentation le poids est limité à 50 kg

Matériaux : pas de restrictions hormis le respect des restrictions légales
Techniques de fabrication : sans restriction, la pièce peut être composite

Art 6 / Jurys, compositions et rôles

Art 6.1 - Jurys, généralités

En raison des modalités d'organisation du concours, deux jurys seront successivement réunis, un jury de présélection sera chargé de retenir au maximum 12 projets et un jury final qui distinguera les lauréats du concours.

Ces deux jurys seront présidés par Jean-Louis HURLIN, Maître d'Art de France et professionnel reconnu du secteur des métiers d'art et de la création, tant pour sa maîtrise technique que pour son approche contemporaine des métiers d'art.





Art 6.2 - Composition des jurys

La composition des jurys est donnée ci-dessous à titre indicatif pour les jurys de présélection et du concours final. Ces compositions pourront être modifiées selon la disponibilité des personnes sollicitées.

Art 6.2.1 - Jury de présélection

- Jean-Louis HURLIN Forgeron d'Art et Maître d'Art de France, Président du Jury
- Un représentant des Ateliers d'Art de France
- Un représentant de l'INMA
- Un représentant de l'Association Baccarat Développement
- Un représentant de la ville de Baccarat
- Un représentant des Meilleurs Ouvriers de France
- Un représentant de la Mission Régionale Métiers d'Art
- Un représentant d'une institution culturelle de Lorraine liée à la création contemporaine

Art 6.2.2 Jury du concours final

- Jean Louis HURLIN Forgeron d'art et Maître d'Art de France, Président du Jury
- Le Président d'Ateliers d'Art de France ou son représentant
- Un représentant de l'INMA
- Le Directeur d'une Ecole d'Architecture
- Le Directeur d'une Ecole de Beaux Arts ou d'Arts Appliqués
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- Un représentant d'une institution culturelle de Lorraine liée à la création contemporaine
- Un représentant désigné par la Ville de Baccarat
- Un représentant des Meilleurs Ouvriers de France
- Un représentant de l'Association Baccarat Développement.

Art 6.3 - Phases et critères de sélection

Critères du concours **phase 1** sélection des 12 candidats :

- respect du thème
- originalité de la démarche
- éléments attestant de la compétence technique dans le métier représenté
- qualité du dossier de présentation dont évaluation du coût de réalisation
- qualité de la préconisation d'installation de la pièce pour scénographie.

Critères du concours **phase 2** :

- originalité de la démarche et créativité
 - qualité technique de réalisation
- Sur ce point le jury pourra s'entourer d'experts.
- qualité du dossier de présentation
 - qualité de la préconisation d'installation de la pièce pour scénographie.

Art 7 / Dotation du Concours FIMA

Art 7.1 - Répartition des prix

Le jury attribuera trois prix dont le Grand Prix du jury, le Prix Spécial du jury ainsi qu'une Mention Spéciale du jury. Chaque prix pourra faire l'objet d'une labellisation complémentaire liée aux dotations reçues par l'organisateur. Un quatrième prix attribué par le vote du public sera également décerné.



Art 7.2 - Montant des prix

- 1^{er} prix du Concours International du FIMA Baccarat : 5.000 euros (*)
- (*) Ce prix pourra être complété sous réserve de confirmation des contacts en cours par le financement de la participation à un Salon international de référence dans les métiers d'art.
L'œuvre réalisée restera propriété de l'organisateur du concours.
- Prix Spécial du jury : 2.000 euros
 - Mention Spéciale du jury : 2.000 euros.

Art 7.3 - Remise des Prix

La remise des prix aura lieu le samedi 23 juin 2012 pendant le Festival International de Métiers d'Art à Baccarat en présence des candidats et des membres du Jury.

Art 8 / Participation des présélectionnés

Art 8.1 - Transport, montage et exposition des pièces du concours

Les candidats assureront, à leurs frais et responsabilité, les transports aller et retour, montage et démontage de leurs pièces qui ne seront placées sous la responsabilité de l'organisateur qu'à partir de leur installation complète par le candidat ou la personne dûment mandatée par ce dernier et dès le début de leur démontage.

Le montage des pièces devra être réalisé le vendredi 22 juin de 8h à 12h. Le démontage des pièces pourra être assuré le dimanche 24 juin à partir de 18h et jusqu'à 21h. Il pourra se poursuivre le lundi 25 juin entre 9h à 12h.

Art 8.2 - Présence des candidats

La participation au concours, à son jury final du 23 juin et à l'exposition des pièces au public emportent l'obligation faite aux candidats d'être personnellement présents sur la manifestation le samedi 23 juin pour la remise des prix et le dimanche 24 juin.

Les créateurs retenus lors de la présélection auront la possibilité d'être exposants sur le « village des métiers d'Art » du 22 au 24 juin 2012.

A ce titre, comme les exposants retenus pour cette manifestation, il leur sera proposé un espace sous chapiteau individuel sous lequel ils pourront exposer les productions de leurs ateliers. Un dossier pourra être retiré sur le site www.fima-baccarat.fr

Art 9 / Droit à l'image

Les participants au concours autorisent l'association « Baccarat Développement » et les partenaires associés à la manifestation à faire état des projets (primés ou non), à citer leurs auteurs et à utiliser leurs images et les images de leurs réalisations à des fins d'information et de promotion du festival, par les organisateurs eux-mêmes et leurs partenaires et par tous moyens de communication, et ce pour une durée de 10 ans.

Art 11 / Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Raphaël ISELIN à Lunéville.

Courriel : scp.iselin@wanadoo.fr ou sur le site : www.huissier-justice-54.com





Fiche d'inscription

À joindre au dossier de candidature
Retour des dossiers à la date limite du 1^{er} mars 2012

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

NOM		PRÉNOM	
SEXE		DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE		CODE POSTAL VILLE	
MAIL		TÉLÉPHONE	
PAYS		MÉTIER	

PRÉSENTATION DE L'ATELIER

NOM ENTREPRISE			
N° SIRET			
STATUT (1)			
ADRESSE		CODE POSTAL VILLE	
MAIL		TÉLÉPHONE	
PAYS		MÉTIER	

(1) Indiquer le statut sous lequel travaille le candidat : inscription au répertoire des métiers, maison des artistes, profession libérale...

Éléments à joindre impérativement au dossier de candidature

Le dossier technique présentant le projet devra être rédigé en langue française et devra inclure les éléments suivants :

- une fiche descriptive du projet de création
- une note de présentation de la démarche créative
- les modalités et techniques utilisées ainsi que les matériaux prévus pour la réalisation
- des dessins et/ou schémas en couleur format A4 ou A3 ou des fichiers numériques 3 D sur CD au format PDF
- les caractéristiques (dimensions, poids, taille)
- le budget prévisionnel de réalisation de la pièce détaillant notamment les coûts matières, sous-traitance...
- une proposition de scénographie pour la présentation.
- le CV du créateur

ENGAGEMENT DE CANDIDATURE



Je soussigné(e)....., confirme par la présente ma demande de participation au Concours du 2^{ème} Festival International des Métiers d'Art de Baccarat et atteste sur l'honneur être l'auteur de la conception et de la réalisation de la pièce qui sera présentée sous mon nom. Je déclare par la présente avoir pris connaissance du règlement du présent concours et m'engage à en accepter les termes.

Fait à : Le :
Signature : précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

